

L'Afrique comme terre d'accueil des véhicules d'investissement

Synthèse de l'étude

Novembre 2024

Table des matières

Contexte du rapport.....	1
Les enjeux stratégiques de la domiciliation des véhicules d'investissement en Afrique	3
Principales conclusions et points forts du rapport.....	5
Apport majeur du rapport — Outil de diagnostic de la maturité	7
Les leviers d'une domiciliation accrue en Afrique	10
Perspectives et trajectoires	12
Appel à la mobilisation des principaux acteurs	14
Annexe : Recommandations par pays.....	16

Remerciements

Le présent rapport livre les conclusions essentielles d'une étude panoramique sur l'Afrique en tant que terre d'accueil de domiciliation pour les véhicules d'investissement. La Fondation Mastercard et Mennonite Economic Development Associates (MEDA) ont commandé ce travail, confié à un groupe d'expertes et experts internationaux : Momentus Global (ex-International Financial Consulting Ltd.), Samawati Capital Partners et Stafford Law.

Les personnes suivantes ont mené les démarches, analysé les données et présenté les résultats de la présente étude : Sam Ndonga, Eugene Ntananga, Jeff Temba, Paul Mugerwa, Maame Tutua Dadson, Stephen Antwi-Asimeng, Nelson Amo, Aziza Atta, Gwen Abiola-Oloke, Diana Smallridge, Jyoti Maheshwari, Horlane Mbayo, Nzwaki Adonisi, Alison Francis, Velma McColl et Kayla Caesar. L'équipe responsable du rapport tient à remercier chaleureusement Susan Forester et Vymala Thuron pour leur apport décisif dans la présente étude.

Avis de non-responsabilité : La présente étude fonde ses analyses et ses conclusions sur les échanges menés avec les parties prenantes consultées. Ces résultats reflètent leurs apports, sans prétendre représenter l'ensemble des acteurs ni la diversité des perspectives au sein de l'écosystème. Concentrée sur le capital-investissement en Afrique, l'étude vise à brosser un tableau de la situation actuelle et des occasions d'affaires, sur la base des informations disponibles au moment de sa rédaction. Les collectes d'information ont pris fin en mai 2024, puis des amendements ont enrichi l'étude en octobre 2024 pour refléter les récentes mutations du marché. Le lecteur gardera à l'esprit que les cadres réglementaires et politiques évoluent sans cesse, ce qui soumet ces analyses et recommandations aux aléas du temps.

Définitions

Domicile	Le pays où la société de portefeuille du véhicule d'investissement ou du fonds s'immatricule juridiquement et où s'organisent généralement l'administration et la gestion de ce véhicule d'investissement ou fonds.
Domiciliation	La terre d'accueil de domiciliation offre au fonds un cadre juridique pour opérer et commercialiser ses produits d'investissement auprès des investisseurs. En choisissant un domicile approprié, les gestionnaires de fonds peuvent tirer parti de régimes réglementaires avantageux, d'économies fiscales, des préférences des investisseurs et des occasions d'accès au marché.
Fonds	Un fonds désigne un sous-ensemble de la catégorie plus large des véhicules d'investissement (voir la définition ci-dessous). Les fonds se distinguent par des objectifs, des stratégies et des directives d'investissement précis. Il en existe plusieurs types : le capital-investissement, le capital-risque, les fonds à impact, les fonds de pension et les fonds communs de placement. Chacun répond à des besoins, des préférences et des profils de risque propres aux investisseurs. Les fonds axés sur l'entrepreneuriat appartiennent généralement à deux catégories : le capital de risque (CR) et le capital-investissement (CI). Ces fonds ciblent les entreprises en démarrage, les entreprises en phase d'amorçage et les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) à fort potentiel de croissance. Ils leur apportent du capital, du mentorat et un soutien stratégique pour les aider à prospérer. Des gestionnaires de fonds professionnels pilotent ces structures (voir définition ci-dessous).
Véhicules d'investissement	Les véhicules d'investissement sont des entités qui captent les capitaux des investisseurs pour les injecter dans divers instruments financiers. Ces structures peuvent englober des fonds de capital privé, des fonds de capital-risque, des fonds de pension, entre autres. Dans le cadre de la présente étude, le terme « VI » désigne tous les intermédiaires actifs sur les marchés étudiés qui fournissent des capitaux aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) par divers instruments : capitaux propres, quasi-fonds propres, dette ou une combinaison de ceux-ci. La finalité de financement des MPME prime ici sur la structure juridique, laquelle peut prendre des formes variées : véhicules d'investissement ad hoc, organismes de placement collectif, institutions financières non bancaires ou sociétés à responsabilité limitée, domiciliées localement ou à l'étranger.
Gestionnaire de véhicules d'investissement/Gestionnaire de fonds (GVI/GF)	Pilote la stratégie d'investissement et élabore le portefeuille pour atteindre les objectifs fixés. Dans le capital-investissement, on utilise souvent le terme « Associés commandités ». Ces derniers assurent le pilotage global ainsi que l'arbitrage décisionnel de la structure. Ils interviennent prioritairement dans l'identification, l'évaluation et la concrétisation des opportunités d'investissement.

Contexte du rapport

Le présent rapport esquisse les contours du potentiel africain en matière de domiciliation des véhicules d'investissement pour diversifier les capitaux et les diriger vers les MPME en pleine croissance. Le rapport présente les conclusions d'une enquête instruite par la Fondation Mastercard et menée par Momentus Global, Stafford Law et Samawati Capital. Ce travail répond à une faille flagrante : l'absence d'ancrage local des structures financières, ce qui limite l'accès au capital pour les MPME capables de propulser la croissance économique du continent.

L'Africa Growth Fund¹, dirigé par Mennonite Economic Development Associates (MEDA)², a vu le jour en 2022 pour privilégier les véhicules d'investissement africains et catalyser les capitaux d'investissement basés en Afrique dans une optique de genre. Le Fonds a constaté la rareté des entités domiciliées localement lors de sa recherche de véhicules d'investissement africains, ce qui l'a poussé à multiplier ses efforts pour diversifier l'offre sur le continent. L'hypothèse de la présente étude est que le renforcement de la domiciliation attirera davantage de capitaux étrangers sur le continent africain et déclenchera la mobilisation de capitaux locaux. Ces actions dynamiseront l'écosystème d'investissement en Afrique, stimuleront la croissance économique et la transformation, et renforceront les opportunités de travail digne et épanouissant pour les jeunes, qui représentent 70 % de la population du continent.

Le présent rapport examine pourquoi et comment les investisseurs choisissent leurs terres d'accueil de domiciliation, et les mesures que l'Afrique doit prendre pour devenir une destination privilégiée. Il dresse un état des lieux de treize destinations d'investissement africaines et quatre internationales, s'appuyant sur l'exploitation des sources documentaires et des échanges approfondis avec les acteurs du secteur. Il compare les tendances mondiales en matière de domiciliation des véhicules d'investissement avec le contexte africain, sur la base des analyses des investisseurs, des gestionnaires de fonds, des régulateurs et d'autres acteurs clés de l'écosystème, et selon une étude détaillée de 13 terres d'accueil africaines. Le présent rapport vise à promouvoir un changement systémique de l'écosystème des véhicules d'investissement et des marchés de capitaux en renforçant la compétitivité de l'Afrique et en favorisant une croissance inclusive. Il met en évidence les tendances émergentes, les moteurs de croissance, les secteurs clés et la taille des fonds dans le paysage africain de l'investissement.

Ce document présente une feuille de route pour accroître la domiciliation des véhicules d'investissement en Afrique. Il met en exergue les facteurs déterminant le choix des terres d'accueil, tout en soulignant l'impact d'un ancrage accru des véhicules d'investissement sur l'essor des MPME et la création d'emplois en Afrique. Il détaille l'impact potentiel de la domiciliation, puis donne un aperçu et une évaluation du niveau de préparation des terres d'accueil africaines à accueillir ces structures. Le rapport donne ensuite des précisions sur les conditions nécessaires pour augmenter cette domiciliation en Afrique et propose des recommandations concrètes et adaptées aux différents acteurs pour développer des écosystèmes attractifs. Par ailleurs, il souligne le potentiel de l'Afrique en tant que plaque tournante de la domiciliation, tout en insistant sur la nécessité d'améliorer les cadres réglementaires, l'efficacité opérationnelle et la mobilisation des capitaux nationaux. Il met en évidence

¹ La Mastercard Foundation, en partenariat avec MEDA, a créé en 2022 l'Africa Growth Fund (Fund of Funds) pour catalyser le capital d'investissement africain avec une approche intégrant la dimension de genre.

² MEDA intervient comme partenaire dans le déploiement de solutions financières innovantes, lesquelles mobilisent des capitaux publics et privés au profit des entreprises sociales, en priorité pour les femmes et les jeunes des zones rurales du Sud global.

l'urgence pour les terres d'accueil africaines de renforcer leurs environnements réglementaires, leur supervision et leurs mécanismes d'application afin d'attirer davantage d'investissements. Enfin, il rappelle que l'efficacité opérationnelle et un environnement favorable sont essentiels à la domiciliation des fonds, et que la mobilisation des capitaux nationaux est cruciale pour le développement des véhicules d'investissement locaux.

Les trois principaux objectifs de la présente étude

Premièrement, la présente étude œuvre à la structuration du secteur en enrichissant le socle de connaissances sur la domiciliation des véhicules d'investissement en Afrique. Les résultats de cette recherche améliorent l'ensemble des connaissances et des outils analytiques liés aux entités d'investissement basées en Afrique. Il s'agit de mettre en lumière les opportunités afin d'identifier les obstacles qui freinent l'Afrique dans sa volonté de devenir une terre d'accueil attractive pour la domiciliation de ces entités d'investissement, et de proposer des stratégies visant à créer des conditions favorables et à faciliter une domiciliation accrue sur le continent. L'originalité du rapport réside dans l'introduction d'un nouvel outil analytique, l'Outil de diagnostic du niveau de développement de la domiciliation des fonds (en anglais FDMDT pour *Fund Domiciliation Maturity Diagnostic Tool*), conçu pour évaluer l'attractivité des terres d'accueil africaines.

Deuxièmement, le présent rapport insuffle une dynamique de dialogue et un engagement orienté vers les solutions pour les responsables des entités d'investissement, afin d'améliorer leurs conditions opérationnelles et de favoriser ainsi une domiciliation accrue sur le continent africain. Ses résultats ont pour objectif de stimuler les échanges et de constituer un apport essentiel aux discussions fondées sur des données probantes entre acteurs étatiques et non étatiques au sein de l'écosystème des véhicules d'investissement. Ces discussions devraient favoriser une meilleure compréhension et appréciation des opportunités liées à l'augmentation de la domiciliation de ces entités, et inspirer un engagement concret pour améliorer leurs conditions opérationnelles. L'objectif ultime est de développer collectivement les conditions nécessaires pour ériger l'Afrique en une destination attractive pour les capitaux internationaux et catalyser la mobilisation des capitaux locaux.

Troisièmement, le rapport vise à motiver et à orienter les parties prenantes impliquées dans l'écosystème des véhicules d'investissement afin de passer à l'action et de libérer le potentiel des terres d'accueil africaines comme destinations attractives pour la domiciliation de ces structures. Ses résultats constituent un outil concret, qui offre des conseils techniques ciblés aux acteurs étatiques africains, aux décideurs politiques, ainsi qu'aux régulateurs. Ces recommandations sont formulées pour aider les principaux acteurs à développer et à gérer des écosystèmes de véhicules d'investissement favorables et capables d'attirer les fonds. Ainsi, les personnes et entités souhaitant inciter ces structures à se domicilier sur le continent et stimuler les flux de capitaux trouveront le présent rapport particulièrement utile.

Méthodologie

La revue de la littérature consacrée à la domiciliation mondiale et couplée aux vastes consultations menées auprès des principaux acteurs de l'écosystème révèle qu'une terre d'accueil accomplie se distingue par plusieurs caractéristiques fondamentales, s'articulant autour de quatre paramètres fédérateurs :

- Cadre réglementaire, surveillance et application de la loi
- Architecture judiciaire
- Efficacité opérationnelle

- Environnement favorable

Les paramètres de l'Outil de diagnostic du niveau de développement en matière de domiciliation des fonds (FDMDT) intègrent les principaux critères et sous-dimensions que les investisseurs et les gestionnaires de fonds exploitent pour évaluer l'attractivité d'une terre d'accueil en tant que lieu de domiciliation de fonds. Pris ensemble ou séparément, les 16 paramètres majeurs cristallisent un environnement pleinement structuré et propice à la domiciliation des véhicules d'investissement, à partir des éléments issus de nos recherches documentaires et de nos consultations.

Importance de la domiciliation des véhicules d'investissement sur le continent africain

La disponibilité limitée des capitaux entrave l'accès des entreprises africaines à des financements abordables et restreint leur capacité à impulser la croissance et à créer des emplois sur le continent. Les MPME³ représentent un atout fondamental pour le développement du secteur privé et des opportunités économiques, en particulier pour les jeunes. Le développement de nouvelles entreprises, l'expansion de celles qui existent déjà ainsi que le renforcement des écosystèmes entrepreneuriaux africains constituent des leviers décisifs pour bâtir des économies capables d'absorber cette population mondiale en pleine expansion. Cependant, la disponibilité limitée des capitaux complique l'accès à un financement abordable et freine les entrepreneurs africains dans leur capacité à lancer, à développer et à consolider la croissance des entreprises à fort potentiel. Les besoins de financement des MPME se situent souvent dans l'écart entre les montants d'intervention habituels de la microfinance et ceux des banques traditionnelles, ce qui requiert une diversification des pourvoyeurs de capitaux pour soutenir leur création et leur croissance. La demande et l'urgence de financement des MPME sont importantes : les recherches de Collaborative for Frontier Finance révèlent que les petites entreprises en croissance (ou MPME) génèrent environ 80 % des emplois formels dans les marchés émergents, mais sont toujours confrontées à un déficit de financement de 940 milliards de dollars américains.⁴

L'édification de marchés financiers africains accomplis : un levier vital pour l'essor des MPME

Attirer des véhicules d'investissement pour qu'ils s'établissent sur le sol africain peut drainer davantage de capitaux internationaux et enclencher la mobilisation de l'épargne locale au service des entreprises du continent. Les véhicules d'investissement africains ou locaux sont les mieux placés pour trouver et acheminer des capitaux vers les entreprises nationales tout en consolidant les écosystèmes de services financiers. On observe par ailleurs l'émergence de nombreux fonds nouveaux, diversifiés et de taille plus modeste, dont les encours sont inférieurs à 10 millions de dollars américains, lancés sur le continent. Les fonds de moindre envergure jouent un rôle décisif en ouvrant l'accès au financement pour des tickets qui concernent les MPME, souvent trop grandes pour la microfinance, mais encore trop petites pour les banques traditionnelles ainsi que pour les capitaux classiques du capital-investissement et du capital-risque.

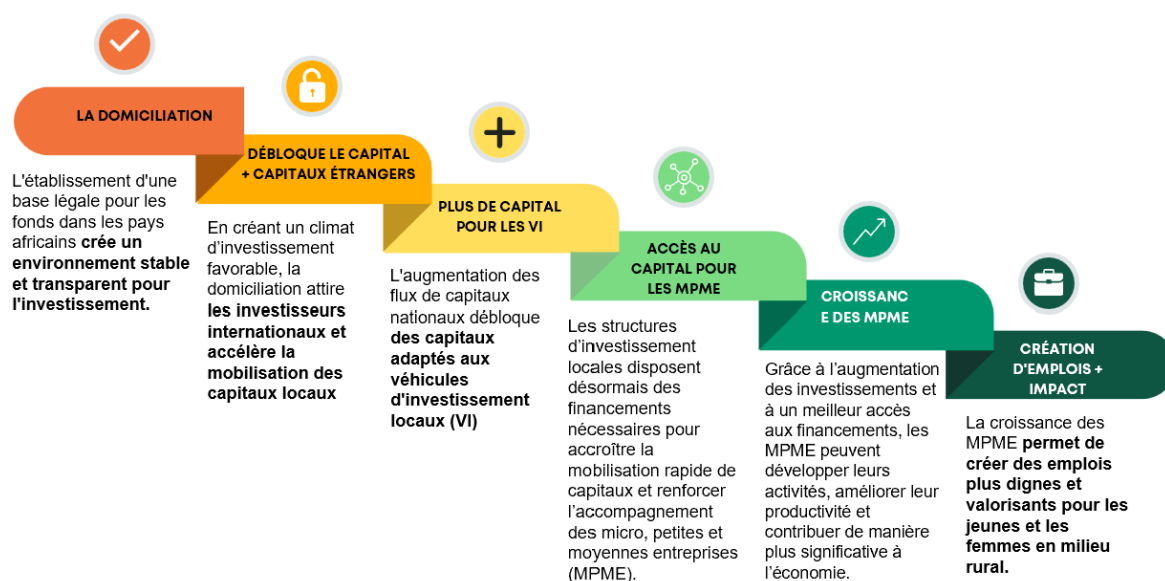
La domiciliation des véhicules d'investissement dans les terres d'accueil africaines constitue un levier décisif pour l'investissement dans les entreprises du continent, car elle fournit une base légale de référence aux structures basées en Afrique, capables de mobiliser et de mobiliser à la fois des capitaux locaux et internationaux. Cette domiciliation locale permet à ces véhicules d'investissement d'accéder aux gisements de capitaux locaux, comme les fonds de pension, leur offre des opportunités de financement et met en place des structures juridiques locales mieux adaptées aux

³ Micro, petites et moyennes entreprises

⁴ « À propos de CFF. » Collaborative for Frontier Finance, (s.d.). <https://www.frontierfinance.org/about-cff>.

besoins et aux réalités des fonds et des MPME. En plus d'accroître la disponibilité des capitaux, la domiciliation contribue au développement des marchés de capitaux locaux et des services de soutien, réduit les coûts d'installation et de transaction pour les véhicules d'investissement et permet aux communautés d'investir en utilisant des capitaux mis en commun. Ces avantages soutiennent le développement des MPME, stimulent la croissance économique et ouvrent de nouvelles perspectives.

FIGURE 1 : IMPORTANCE DE LA DOMICILIATION | UN LEVIER POUR L'IMPACT



Source : Développé par les auteurs aux fins du présent rapport

Si l'on accroît délibérément la domiciliation des fonds sur le continent, on stimule la diversité des flux de capitaux vers les structures locales, en particulier à partir des fonds de pension et des investisseurs institutionnels. Cette dynamique ouvre aussi la voie à des volumes plus importants de capitaux en provenance des investisseurs internationaux. Renforcer la capacité des véhicules d'investissement à financer les MPME africaines accélérera et favorisera la création d'emplois diversifiés ainsi que d'opportunités entrepreneuriales pour les jeunes sur l'ensemble du continent. La domiciliation peut ainsi jouer un rôle décisif dans les réponses fondées sur le marché au besoin pressant et à l'opportunité singulière que représente le profil démographique de l'Afrique, en intensifiant l'investissement dans les entreprises et les écosystèmes entrepreneuriaux appelés à porter un impact durable et une prospérité partagée pour le continent.

La domiciliation contribue également à structurer des écosystèmes locaux d'investissement et d'entrepreneuriat. Le rapport souligne que la domiciliation peut créer un impact plus large sur l'écosystème des services d'investissement et financiers ; ce qui encourage le développement d'une

expertise juridique et financière connexe, une réglementation solide et une efficacité opérationnelle. La domiciliation constitue également un mécanisme pour canaliser des sources de capitaux diversifiées vers les entreprises locales, en renforçant l'essor du système financier et en stimulant l'innovation commerciale.

Le présent rapport identifie et décrit les obstacles à la domiciliation des véhicules d'investissement en terre africaine. Environ 60 % des véhicules d'investissement axés sur l'Afrique sont domiciliés en dehors du continent.⁵ Ce manque de domiciliation freine le développement des marchés de capitaux locaux et compromet le lancement et l'expansion des entreprises qui pourraient contribuer à la croissance économique et à l'emploi. L'étude examine les facteurs qui orientent les choix de domiciliation et d'investissement, évalue le degré de préparation des terres d'accueil africaines à y répondre et identifie les éléments qui freinent ce mouvement en Afrique. Elle montre en outre comment les terres d'accueil africaines peuvent mieux attirer et accompagner les véhicules d'investissement en renforçant leurs cadres, leurs ressources et leurs services, puis en mettant en avant ces progrès : combler le déficit de confiance de certains investisseurs, hausser le niveau opérationnel et l'image des services du secteur financier, et harmoniser les cadres réglementaires avec les stratégies nationales et régionales.

Principales conclusions et points forts du rapport

Une action ciblée pour débloquer les capitaux locaux et internationaux par la domiciliation peut booster les investissements africains. L'investissement inclusif renforce la participation économique à la base, favorise la rétention locale de la valeur tout en reconnaissant et en structurant l'innovation locale. Les recommandations du rapport proposent des mesures concrètes pour aider les terres d'accueil à bâtir des écosystèmes favorables à la domiciliation. Ces écosystèmes peuvent stimuler des flux de capitaux fiables et libérer le potentiel de l'investissement au service d'économies robustes, durables et inclusives tout en favorisant un entrepreneuriat dynamique.

Les investisseurs internationaux et les gestionnaires de fonds fondent leurs décisions de domiciliation sur les principales caractéristiques des terres d'accueil. Il s'agit notamment de la perception du risque, de la connaissance et de la confiance dans les cadres réglementaires, et de la disponibilité des services et des experts. Les parties prenantes ont particulièrement insisté sur la nécessité.

a) de disposer de juristes expérimentés, dotés d'une expertise technique en structuration de fonds et dans les domaines connexes, et sur b) l'importance des banques disposant de relations de correspondants capables de répondre aux besoins du secteur. Par ailleurs, de nombreux investisseurs exigent que les litiges soient tranchés selon le droit anglais ou américain. Les investisseurs internationaux et les gestionnaires de fonds se laissent plus facilement attirer vers de nouveaux lieux de domiciliation lorsque la mobilisation de capitaux nationaux substantiels atténue les perceptions de risque et qu'une orientation claire du développement de l'écosystème est donnée, par exemple grâce à une stratégie industrielle nationale.

L'Outil de diagnostic du niveau de développement en matière de domiciliation (FDMDT) identifie les leviers les plus efficaces pour renforcer la domiciliation en Afrique. Cet outil a été conçu pour offrir une perspective prospective sur le renforcement des caractéristiques communes qui rendent les terres d'accueil africaines plus attractives pour la domiciliation, et pour créer un cadre d'analyse permettant d'évaluer les opportunités ainsi que les progrès vers le « niveau d'avancement », considéré

⁵ Données d'Oryx Impact (Top Domiciles for Africa Focused Fund, 2023)

comme un environnement équivalent à celui des principaux centres de domiciliation internationaux. Il a évalué ces pays sur la base de quatre macro-paramètres : Environnement favorable, cadre judiciaire, efficacité opérationnelle et environnement réglementaire. Cette analyse a permis de déterminer la situation de chaque pays quant à la domiciliation et aux opportunités commerciales nationales. L'outil propose un cadre qui permet d'élaborer des stratégies de domiciliation plus ciblées et plus efficaces, adaptées au contexte propre de chaque pays.

Les décideurs politiques et les acteurs de l'écosystème peuvent optimiser la domiciliation et les flux de capitaux dans leurs terres d'accueil en développant les écosystèmes de services financiers en fonction des spécificités de leur contexte. Le FDMDT révèle que les pays présentent des niveaux de préparation très contrastés pour devenir des terres d'accueil de domiciliation. Certains ne l'ont pas encore inscrit parmi les priorités de leur programme politique, mais tout pays qui souhaite s'affirmer comme lieu de domiciliation doit engager un dialogue actif avec les décideurs politiques, les autorités de régulation et les groupes de plaidoyer afin de bâtir l'écosystème nécessaire. Cela nécessite un engagement à moyen et à long terme de la part des terres d'accueil africaines ainsi qu'une sensibilisation active concernant les avantages de la domiciliation des véhicules d'investissement ou des fonds dans la région. Pour se démarquer, ces terres d'accueil devront aussi, le cas échéant, se positionner sur des niches répondant aux besoins de catégories spécifiques d'investisseurs et de gestionnaires des véhicules d'investissement.

Le rapport considère également les investisseurs institutionnels et particuliers locaux comme une source prometteuse de capitaux d'investissement. De nombreux investisseurs estiment qu'il existe un véritable potentiel de domiciliation de fonds dans les régions disposant de quantités importantes de capitaux locaux et de compétences, susceptibles d'être mobilisés aux côtés de capitaux internationaux. Il convient également de mobiliser les fonds de pension du continent, qui gèrent des montants significatifs et peuvent orienter une partie de ces capitaux vers le développement économique de l'Afrique, tout en diversifiant leurs portefeuilles. Lorsque des capitaux locaux et régionaux substantiels sont sollicités, les perspectives de mobilisation de capitaux internationaux s'élargissent, notamment en tant que mécanismes de réduction des risques pour les classes d'actifs les plus exposées. Pour ce qui est de la mobilisation des capitaux locaux, il apparaît nécessaire de créer des plateformes régionales et des dispositifs de « passeport » réglementaire. Ces éléments permettront de mettre en place des véhicules d'investissement panafricains et des fonds de fonds capables d'accélérer la levée de ressources au profit des systèmes de retraite, des MPME, des entreprises dirigées par des femmes, des populations rurales et d'autres groupes marginalisés à travers l'Afrique. Les marchés plus importants, tels que le Nigeria, le Kenya et l'Afrique du Sud pourraient être considérés comme destinations préférées, en raison de leurs importants bassins de capitaux locaux, même s'ils sont pour le moment sur la liste grise du GAFI. Dans le même sens, des pays comme l'Éthiopie, le Maroc et l'Ouganda, qui disposent d'importants actifs de fonds de pension, pourraient autoriser l'investissement de ces fonds dans d'autres classes d'actifs, notamment dans des véhicules d'investissement et d'autres placements alternatifs.

Contribution majeure — Outil de diagnostic de maturité pour la domiciliation des fonds

L'Outil de diagnostic de maturité pour la domiciliation des fonds (ou FDMDT pour *Fund Domiciliation Maturity Diagnostic Tool*) constitue une contribution déterminante dans la présente étude. Cet instrument cerne et évalue les facteurs clés qui orientent le jugement des investisseurs et des gestionnaires de fonds sur l'attractivité d'une terre d'accueil. Il permet aux parties

prenantes de mesurer les progrès accomplis pour renforcer les composantes essentielles d'un écosystème de domiciliation de fonds pleinement développé et de coordonner leurs efforts collectifs pour les améliorer dans leurs terres d'accueil respectives. Cette référence d'excellence repose sur les terres d'accueil internationales que les investisseurs considèrent unanimement comme des valeurs sûres. Elles ont toujours attiré les investisseurs internationaux et les gestionnaires de fonds, compte tenu de leurs antécédents et de leurs processus et systèmes de domiciliation bien connus.

Le FDMDT suit quatre paramètres macroéconomiques qui reflètent les besoins des différents groupes de parties prenantes. Il s'agit de l'environnement favorable, du cadre judiciaire, de l'efficacité opérationnelle, de l'environnement réglementaire et de la surveillance et de l'application. Chacun de ces paramètres se décline en quatre volets qui, pris ensemble, définissent le degré de développement d'une terre d'accueil dans ce domaine.

FIGURE 2 : OUTIL DE DIAGNOSTIC DE MATURITÉ POUR LA DOMICILIATION DES FONDS (FDMDT)

ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE, SURVEILLATION ET APPLICATION DE LA LOI

1. Types de structures de fonds autorisées
2. Mécanisme stable de réglementation et de supervision des fonds
3. Régime fiscal concurrentiel
4. Convertibilité et transférabilité des devises

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

9. Disponibilité et coût des professionnels qualifiés et des services de soutien
10. Numérisation des opérations de fonds
11. Facilité d'accès aux organismes de réglementation, aux services juridiques et à la fonction publique
12. Normes d'accréditation pour les gestionnaires de fonds



CADRE JUDICIAIRE

5. Environnement juridique robuste
6. Application juste et efficace de la loi des litiges
7. Professionnels du droit compétents
8. Conformité aux protocoles internationaux

ENVIRONNEMENT FAVORABLE

13. Système financier moderne
14. Stabilité politique
15. Stabilité macroéconomique
16. Facilité de mise en place des fonds

Source : Développé par les auteurs aux fins du présent rapport

L'étude évalue treize terres d'accueil africaines selon l'échelle de développement du FDMDT. L'échantillonnage raisonné retient un éventail de terres d'accueil du continent présentant un fort potentiel de domiciliation, en raison de l'ampleur, du dynamisme, de l'innovation ou de l'importance de leurs secteurs de services financiers. L'échelle classe les pays par code couleur pour indiquer à quel stade de développement et de consolidation ils se trouvent dans la mise en place d'un écosystème propice à la domiciliation des véhicules d'investissement. Ce cadre reconnaît les défis structurels et les perspectives propres aux terres d'accueil africaines et trace une progression méthodique ancrée dans les réalités africaines.

Vert : Ces pays disposent de cadres normatifs solides et d'environnements réglementaires favorables qui offrent des dispositifs complets et cohérents. Ils se distinguent également par des mécanismes judiciaires et alternatifs de règlement des litiges efficaces et fiables, et autorisent les investisseurs à rapatrier leurs fonds sans délais injustifiés liés à l'illiquidité ou au contrôle des changes, au-delà des

simples exigences de surveillance et de conformité. L'île Maurice, l'Afrique du Sud⁶, le Rwanda, le Maroc et le Ghana constituent des exemples.

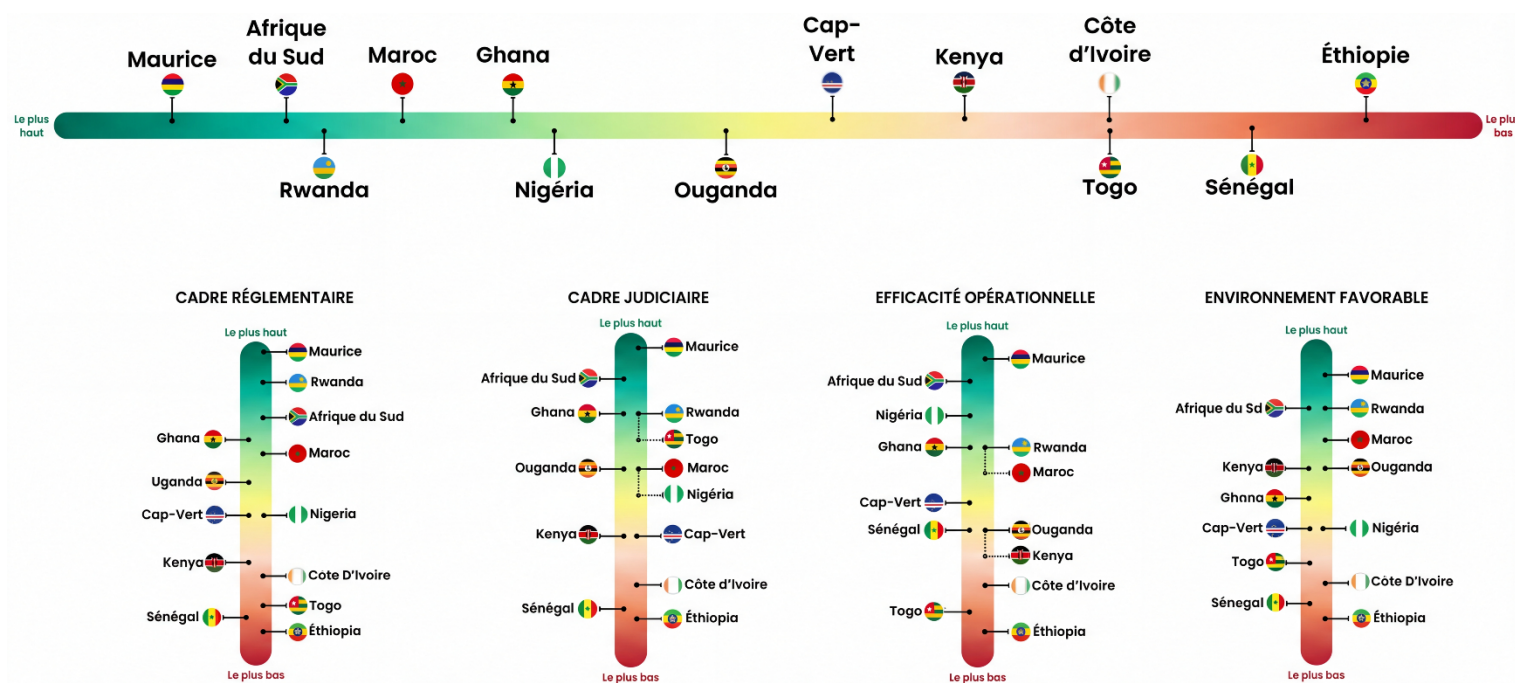
Jaune : Ces pays disposent pour l'instant de systèmes relativement moins développés, mais ils sont engagés sur une trajectoire qui les conduit vers la mise en place d'écosystèmes favorables à la domiciliation des véhicules d'investissement. Ces pays disposent peut-être de cadres réglementaires, d'incitations fiscales et de structures de fonds encore limités. Toutefois, ils ont engagé des démarches pour améliorer leurs dispositifs et leurs politiques afin de les rendre plus favorables aux VI. Ces terres d'accueil présentent une viabilité moyenne pour la construction d'un écosystème structuré de domiciliation de fonds et offrent un certain potentiel pour attirer des véhicules d'investissement à se domicilier sur leur sol. On peut citer, par exemple, le Nigeria, l'Ouganda, le Cabo Verde et le Kenya.

Orange : Ces pays se situent à un stade initial de construction d'un environnement propice à la domiciliation des véhicules d'investissement et disposent d'écosystèmes de fonds encore embryonnaires. Ils présentent néanmoins un potentiel de développement à moyen terme, à condition que les pouvoirs publics, les autorités de régulation et les acteurs structurants de l'écosystème engagent un effort cohérent, soutenu et délibéré afin d'élaborer les cadres nécessaires à la domiciliation de ces VI. À court terme, ces terres d'accueil peuvent attirer des véhicules d'investissement locaux tout en renforçant progressivement leurs écosystèmes afin de mobiliser le capital, de protéger les investisseurs et de soutenir les dynamiques entrepreneuriales. Parmi ces pays figurent la Côte d'Ivoire, le Togo, le Sénégal et l'Éthiopie.

Les paramètres du FDMDT correspondent à des étapes successives dans la structuration d'un écosystème favorable à la domiciliation des véhicules d'investissement. On peut organiser la progression vers un niveau avancé de développement en phases successives, chaque étape consolidant la précédente : la stabilité politique et économique permet d'abord de bâtir les cadres réglementaires et les infrastructures nécessaires. Ces fondations soutiennent ensuite l'essor de l'écosystème, afin de créer un environnement globalement attractif pour les gestionnaires de fonds et les investisseurs.

⁶ Les autorités sud-africaines s'efforcent d'aligner le régime de change déjà relativement libéralisé sur les systèmes de comptes ouverts standard internationaux.

FIGURE 3 : CONCLUSIONS DU FMDT — DEGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES TERRES D'ACCUEIL AFRICAINES EN MATIÈRE DE DOMICILIATION



Source : Développé par les auteurs aux fins du présent rapport

FIGURE 4 : EXPLORER LES PERSPECTIVES DE LA DOMICILIATION EN AFRIQUE



Depuis leur inscription sur la « liste grise » du Groupe d'action financière (GAFI) en octobre 2024, certains pays couverts par l'étude, notamment l'Afrique du Sud, le Nigeria, le Kenya et la Côte d'Ivoire, doivent accorder une priorité accrue à la mise en conformité avec les standards internationaux afin de renforcer la confiance des investisseurs.

Source : Développé par les auteurs aux fins du présent rapport

Les terres d'accueil couvertes par l'étude offrent diverses perspectives intéressantes en matière de domiciliation des véhicules d'investissement. Ces pays affichent un potentiel remarquable selon quatre trajectoires de développement distinctes qui constituent un cadre évolutif, loin de toute approche uniforme. En maîtrisant comment chaque groupe s'inscrit dans la logique de la domiciliation, les parties prenantes peuvent adapter leurs actions à leurs réalités propres et à leurs trajectoires de développement. Elles peuvent ensuite s'orienter efficacement dans cet environnement pour libérer tout le potentiel de la domiciliation au service d'une croissance inclusive et d'une prospérité élargie à travers le continent.

L'île Maurice s'impose comme un espace financier reconnu pour les capitaux internationaux. Elle incarne la stabilité et la fiabilité, offrant ainsi un cadre sûr aux investisseurs tout en servant de modèle aux autres terres d'accueil africaines.

Les terres d'accueil à fort potentiel, comme le Cap-Vert, le Ghana, l'Ouganda et le Rwanda, sont proactives concernant l'élaboration des cadres réglementaires propices susceptibles d'attirer les investissements étrangers et de mobiliser les capitaux locaux. Ces nations privilégient la création d'écosystèmes favorables aux véhicules d'investissement nationaux et panafricains. Elles affichent ainsi leur volonté de saisir les opportunités de domiciliation pour stimuler leur essor économique.

L'Éthiopie, le Kenya, le Maroc, le Nigeria et l'Afrique du Sud possèdent, quant à eux, des atouts majeurs pour dynamiser les capitaux locaux. Ces pays disposent de masses importantes de capitaux locaux qui leur permettent d'impulser eux-mêmes les initiatives de domiciliation. Ils devraient se concentrer sur l'exploitation des ressources locales pour alimenter la croissance économique et créer des écosystèmes autosuffisants pour la domiciliation des fonds. La différenciation par des approches sectorielles, telles que le développement de l'investissement autour du tourisme ou de la finance verte, peut également stimuler cette domiciliation.

Enfin, des pays régionalement intégrés, tels que la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo, s'appuient sur leurs solides connexions régionales pour promouvoir des politiques de domiciliation transfrontalières. En alignant leurs cadres sur le principe de domiciliation, ils favorisent la fluidité des flux d'investissement au sein de leurs espaces régionaux respectifs et renforcent ainsi l'intégration économique à une échelle plus large.

Les leviers d'une domiciliation accrue en Afrique

Les parties prenantes consultées pour le présent rapport ont fourni des informations précieuses sur les mesures nécessaires pour renforcer la compétitivité des terres d'accueil africaines. Les auteurs souhaitent d'abord remercier les administrateurs, fonctionnaires, prestataires de services et autres acteurs qui ont consacré leur temps et leur expertise à l'examen d'un sujet relativement technique et complexe. Leurs analyses des dynamiques actuelles ont été déterminantes pour l'évaluation du niveau de développement des systèmes de domiciliation dans les pays africains.

Les terres d'accueil internationales considérées comme des références mondiales en matière de domiciliation de fonds offrent des exemples éclairants. Chacune a établi un écosystème de base pour la domiciliation des véhicules d'investissement, avec des cadres juridiques et réglementaires solides, une équipe de professionnels qualifiés et des services financiers fiables. Par ailleurs, pour se distinguer, chacune de ces terres d'accueil a développé des spécialisations ou des niches répondant aux besoins spécifiques des investisseurs et des gestionnaires de véhicules d'investissement. Cette spécialisation constitue un levier stratégique pour les terres d'accueil africaines souhaitant développer leurs capacités en tant qu'espaces de domiciliation de fonds. Elle peut ainsi favoriser l'émergence d'un secteur compétitif.

FIGURE 5 : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES TERRES D'ACCUEIL NON AFRICAINES

Luxembourg  • La plus grande juridiction européenne et la deuxième plus grande au monde • Longue histoire de réglementations favorables à la domiciliation • Créneau spécifique des fonds à vocation climatique et sociale • Écosystème de fournisseurs de services spécialisés et régime fiscal efficace	États-Unis (Delaware)  • Juridiction de choix pour les fonds de capital-investissement et de capital-risque • Malgré le nombre restreint d'options de structuration des fonds, la mise en place des fonds reste rapide. • Résolution rapide et efficace des conflits ; longue histoire de précédents judiciaires
Pays-Bas  • Domicile de choix pour certains des plus grands fonds de pension du monde • Régime réglementaire spécialisé pour les petits gestionnaires de fonds « Régime des petits gestionnaires » • Réseau qualifié de prestataires de services • Régime fiscal favorable et conventions fiscales étendues	Dubaï (DIFC)  • Mise en place du DIFC en tant que régime réglementaire « offshore » favorable aux entreprises • Régié par les systèmes judiciaires anglais de droit commun • Améliorations constantes du cadre réglementaire • Présence de plusieurs banques internationales et écosystème dynamique de fournisseurs de services

Source : Développé par les auteurs aux fins du présent rapport

La domiciliation des véhicules d'investissement est de plus en plus considérée comme un catalyseur essentiel pour attirer des capitaux dans une terre d'accueil et stimuler le capital local. La décision de domiciliation constitue une étape cruciale dans la création d'un véhicule d'investissement, car le siège ne se limite pas à l'adresse officielle de l'entité ; il joue un rôle central dans la manière dont celle-ci fonctionne. Comme le montre le FDMDT, le choix d'un siège est souvent complexe et exige une bonne compréhension des aspects juridiques, réglementaires et opérationnels afin d'assurer la confiance dans la performance de la véhicule d'investissement dans un contexte financier international compétitif. Les terres d'accueil africaines peuvent considérablement influencer les décisions de domiciliation à travers ces mesures :

- **Le renforcement de la confiance des investisseurs envers la terre d'accueil**, tant au niveau international que continental. Les terres d'accueil africaines devraient chercher à devenir des espaces de domiciliation fiables et responsables, reconnus par les principaux investisseurs et décideurs politiques. Par exemple, l'activité en capital privé en Afrique est principalement portée par les Institutions de financement du développement (IFD). Le succès de la domiciliation sur le continent repose donc sur l'harmonisation des agendas de développement internationaux avec les impératifs de croissance du capital local.
- **L'instauration d'un climat de confiance envers les régulateurs nationaux et les véhicules d'investissement.** Les parties prenantes évoquent diverses conditions favorisant cette confiance. Les facteurs juridiques, tels que la résolution des litiges, et les facteurs macroéconomiques, comme les contrôles de capitaux ou une fiscalité défavorable, influencent la confiance des investisseurs internationaux et régionaux. La transparence sur ces points et l'engagement à renforcer l'écosystème financier local sont essentiels pour mobiliser des capitaux et devenir des terres d'accueil de domiciliation reconnues à l'international.
- **Le développement et la promotion des services juridiques et financiers spécialisés.** La mise en place d'un nouvel écosystème de domiciliation viable demande du temps et mobilise des compétences professionnelles spécialisées : administration de fonds, audit, services de conservation, entre autres. La maîtrise de ces compétences impose d'en démontrer la valeur auprès des parties prenantes.
- **La création d'un environnement macroéconomique favorable à l'investissement.** Ces éléments, hors de portée des régulateurs, influencent considérablement les activités commerciales des investisseurs internationaux et des gestionnaires de fonds. Il peut s'agir (a) de contrôles de capitaux qui limitent les décaissements en devises et le rapatriement des fonds, (b) de circonstances politiques et économiques instables, et (c) de dispositions fiscales défavorables.
- **La convergence des intentions et mobilisation pour une stratégie d'investissement porteuse**
Atteindre un niveau comparable à celui des terres d'accueil européennes de fonds bien établies, comme les Pays-Bas, le Luxembourg ou les États-Unis (en particulier Delaware), nécessite un engagement soutenu à moyen et à long terme pour promouvoir cet agenda et valoriser activement les avantages de la domiciliation de fonds en Afrique. Par ailleurs, pour se démarquer, les terres d'accueil africaines devraient privilégier des créneaux stratégiques adaptés aux attentes particulières des investisseurs et des gestionnaires de fonds.

- **Les modèles de centres financiers internationaux pour développer des secteurs de services financiers.** Au-delà des cadres réglementaires, juridiques et opérationnels fluides qu'ils offrent aux investisseurs, les Centres financiers internationaux (CFI) affichent un engagement résolu à bâtir un secteur de services financiers solide. Cette approche présente deux avantages : elle constitue une condition préalable nécessaire à la domiciliation de fonds et elle attire des capitaux sous toutes leurs formes dans le pays. Le Kigali International Finance Centre démontre comment un pôle financier peut impulser l'essor de la domiciliation dans les pays désireux de s'imposer auprès des investisseurs. L'île Maurice dispose également d'un grand CFI.
- La mobilisation active des décideurs politiques, des organes de réglementation et des acteurs de la société civile à travers l'écosystème est essentielle pour élargir l'accès à des sources de capitaux variées, notamment les fonds de pension, et les orienter vers le financement du développement économique en Afrique, tout en offrant des perspectives de diversification à ces investisseurs institutionnels. Les investissements directs étrangers (IDE) demeurent également une priorité pour plusieurs pays couverts par l'étude, comme le Sénégal, l'Éthiopie et le Togo. Les pays comme les investisseurs doivent distinguer l'Afrique, destination des capitaux, de la domiciliation des fonds, qui n'est qu'un outil parmi d'autres pour attirer ces capitaux.

La voie à suivre

Un engagement stratégique en faveur de la domiciliation des fonds sur le continent permettra aux véhicules d'investissement locales et internationales de récupérer des volumes significatifs de capitaux, en orientant les actifs des fonds de pension nationaux des investisseurs institutionnels et particuliers, et en mobilisant parallèlement les ressources des investisseurs internationaux. Cette initiative renforcera leur capacité à financer les MPME africaines, qui peuvent, à leur tour, stimuler le développement économique, créer les emplois et générer la croissance et les rendements. Par exemple, les pays africains disposant d'importantes masses de capitaux locaux peuvent orienter les investissements vers les MPME en suivant l'exemple du Kenya et de l'Afrique du Sud, qui ont créé des plateformes permettant aux gestionnaires de fonds de pension de mettre en commun des capitaux pour investir dans les infrastructures.

Les terres d'accueil de domiciliation attractives pourront mener les actions suivantes :

- **Attirer des capitaux d'investissement internationaux** : Les bailleurs de fonds cherchent en permanence des opportunités pour mobiliser leurs capitaux. Les terres d'accueil de domiciliation attractives qui offrent aux bailleurs de fonds les incitations nécessaires, des prestataires de services professionnels compétents et un système juridique efficace peuvent convaincre les investisseurs internationaux de placer leurs fonds dans des véhicules d'investissement domiciliés dans ces terres d'accueil.
- **Mobiliser les capitaux locaux, notamment ceux des fonds de pension, vers les véhicules d'investissement** : Les fonds de pension de plusieurs pays africains contrôlent des actifs substantiels insuffisamment mobilisés et placent leurs ressources majoritairement dans des instruments garantis par l'État et des projets immobiliers. Les actifs des fonds de pension en Afrique constituent des ressources très peu exploitées et offrent aux gestionnaires de fonds de pension la possibilité de réaliser des investissements alternatifs dans le secteur du capital-investissement et du capital-risque (PEVC) dans divers pays africains. Ces ressources deviendront accessibles à mesure que les terres d'accueil concernées mettront en place les cadres adéquats pour permettre aux véhicules d'investissement de s'y implanter aisément. À titre d'exemple, le lancement du Kenyan Pension Funds Investment Consortium (KEPFIC) et de l'Asset Owners Forum of South Africa (AOFSA) a catalysé des engagements de plus de 500 millions de dollars américains en faveur des fonds locaux et des véhicules d'investissement axés sur l'Afrique et investissant dans des secteurs stratégiques.⁷.
- **Catalyseurs de la mobilisation des capitaux locaux et de la participation économique inclusive** La domiciliation joue un rôle essentiel pour attirer les flux de capitaux internationaux des investisseurs institutionnels. Par ailleurs, elle est déterminante pour favoriser la circulation des capitaux locaux, notamment grâce aux fonds de pension, aux mécanismes de financement collectif innovants tels que les sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC), le financement participatif en capital et le prêt entre particuliers que les réglementations nationales adaptées doivent encadrer. La domiciliation locale permettra à ces structures de mutualiser les capitaux des particuliers et des investisseurs institutionnels pour les injecter en monnaie locale, au moyen d'instruments de financement qui répondent aux besoins et aux réalités des MPME sur le terrain.

⁷ USAID Invest. 3 Comment les fonds de pension africains financent le déficit d'infrastructure du continent ». <https://medium.com/usaaid-invest/how-africas-pension-funds-are-financing-the-continent-s-infrastructure-gap-2bcd9aa39069>

Autres recommandations des acteurs consultés concernant les mesures à suivre :

- **Appréciation de l'efficacité du déploiement du capital d'investissement au-delà de la seule domiciliation des fonds et du volume des actifs sous gestion ou AUM** Un indicateur de progrès tout aussi essentiel se mesure à l'aptitude des fonds à catalyser l'investissement au profit des entreprises locales au sein même de leurs territoires d'implantation. Par exemple, des destinations prisées, comme l'Irlande et le Luxembourg attirent d'importants flux internationaux d'actifs sous gestion. Toutefois, ces volumes ne se traduisent pas nécessairement par des investissements effectivement injectés dans leurs économies nationales. Les actifs sous gestion ne constituent donc pas, à eux seuls, un indicateur suffisant de la performance d'une terre d'accueil de domiciliation.
- Les Institutions de financement du développement (IFD) et les capitaux privés à impact social peuvent porter une dynamique de sensibilisation stratégique pour diversifier les options de domiciliation des fonds en Afrique. Les investisseurs internationaux tels que les IFD ont toujours privilégié des places financières étrangères pour domicilier leurs fonds. Cependant, ils gagneraient à diversifier leurs ancrages stratégiques. Étant donné que les IFD génèrent les flux les plus importants de capital privé sur le continent, la présente étude vise à clarifier et à justifier les options de domiciliation des véhicules d'investissement sur le sol africain.
- **Les sièges de fonds ne constituent pas les seuls leviers d'attraction des capitaux vers les pays africains** Drainer des capitaux de toute nature vers l'Afrique est une nécessité impérieuse qui s'inscrira dans la durée. La domiciliation des fonds ne se présente nécessairement pas comme une priorité pour tous les pays africains, voilà pourquoi la présente étude ne suggère pas qu'elle soit la voie exclusive pour attirer des investisseurs. Elle relève fondamentalement d'un choix économique et ne saurait constituer le seul moyen de canaliser des capitaux vers une zone spécifique.

La domiciliation des fonds constitue cependant un levier stratégique pour libérer le potentiel de la jeunesse africaine. En mobilisant concrètement les capitaux au profit de l'entrepreneuriat, elle offre aux entreprises les ressources nécessaires pour générer des emplois pérennes et bâtir une prospérité inclusive. Les enseignements tirés de la présente étude et les observations des parties prenantes incitent les investisseurs institutionnels, les gestionnaires de fonds, les décideurs publics africains et les régulateurs à collaborer. Ensemble, ils peuvent renforcer les institutions et soutenir une croissance durable sur le continent africain, en construisant un écosystème d'investissement inclusif et résilient. La présente étude vise à insuffler une dynamique de dialogue au sein de l'écosystème, afin d'orienter les principaux acteurs et de les encourager à intensifier leurs campagnes de sensibilisation, leurs initiatives conjointes et la coordination à l'échelle des systèmes ; ce qui permettra de catalyser la croissance et la transformation économiques. En effet, ces acteurs peuvent s'approprier les recommandations suivantes qui sont présentées selon les paramètres du FDMĐT, les types d'acteurs et les réalités locales.

Appel à la mobilisation des parties prenantes

Les observations formulées par les parties prenantes ci-dessus conduisent aux recommandations et mesures suivantes, structurées selon les paramètres du FDMDT, à l'intention des acteurs qui œuvrent à la mise en place d'écosystèmes de domiciliation de fonds pleinement développés.

FIGURE 6 : RECOMMANDATIONS SELON LES PARAMÈTRES DU FDMDT

CADRE RÉGLEMENTAIRE, SURVEILLANCE ET APPLICATION DE LA LOI



- Simplifier les processus réglementaires
- Diversifier les structures des fonds
- Élaborer un cadre de droit des sociétés sophistiqué
- Conclure des accords de coopération entre régulateurs
- Améliorer la compétitivité fiscale
- Élargir les conventions de double imposition
- Maintenir la cohérence réglementaire
- Mettre en place des dispositifs réglementés pour les petits gestionnaires de fonds

CADRE JUDICIAIRE



- Mettre en place des systèmes juridiques indépendants
- Créer des mécanismes alternatifs de règlement des différends
- Améliorer la conformité aux protocoles internationaux

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE



- Imposer des mesures de stabilité monétaire
- Définir l'intégration régionale et les normes unifiées
- Renforcer la numérisation et l'intégration de la blockchain

ENVIRONNEMENT FAVORABLE



- Privilégier le développement des infrastructures
- Éliminer les lourdeurs administratives et les blocages bureaucratiques
- Privilégier l'amélioration de la sécurité

Source : Développé par les auteurs aux fins du présent rapport

Recommandations à l'attention des principaux groupes de parties prenantes

Toute initiative visant à considérer les terres d'accueil africaines comme des espaces de domiciliation reconnus à l'échelle internationale requiert une mobilisation coordonnée et soutenue des différentes catégories de parties prenantes ainsi que des instances chargées de promouvoir ces orientations. Ces acteurs doivent impulser et soutenir des efforts concrets visant à transformer la domiciliation des fonds en un levier viable pour l'Afrique. La figure ci-dessous présente les mesures nécessaires pour les différents acteurs, en cohérence avec le niveau de développement des pays et les orientations relatives aux principaux paramètres du FDMDT

FIGURE 7 : RECOMMANDATIONS SELON LE TYPE DE PARTIE PRENANTE

- DÉCIDEURS NATIONAUX**
- Volonté politique et engagement à soutenir les efforts de domiciliation
 - Inscrire la domiciliation des fonds au cœur des stratégies nationales afin de mobiliser l'investissement en faveur des innovateurs et des entrepreneurs africains.
 - Élaborer des politiques visant à mobiliser des capitaux importants auprès d'investisseurs nationaux, régionaux et internationaux
 - Utiliser les centres financiers internationaux (CFI) pour attirer des capitaux à long terme
 - Mettre en œuvre des mesures efficaces pour réduire les formalités administratives et faciliter la mise en place des fonds
 - Promouvoir activement l'intégration des normes ESG et celles du financement responsable
 - Créer des mécanismes d'incitation ciblés pour les fonds
 - Encourager la mobilisation des capitaux locaux

- ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION**
- Rationaliser les délais d'approbation réglementaire et les processus d'octroi de licences
 - Renforcer les capacités des professionnels des secteurs juridique, bancaire, boursier et financier
 - Travailler en étroite collaboration avec les organismes et les experts du secteur
 - Encourager les initiatives d'intégration régionale et l'élaboration des normes unifiées
 - Explorer l'intégration stratégique de la technologie dans la gestion des fonds

- INSTITUTIONS INTERNATIONALES DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT**
- Soutenir et établir des partenariats avec les juridictions africaines désireuses de développer des écosystèmes de domiciliation des fonds
 - Accompagner les juridictions africaines volontaires dans l'évaluation des stratégies régionales pour asseoir leur renommée en matière de domiciliation



- GESTIONNAIRES DE FONDS ET INVESTISSEURS**
- Identifier les opportunités africaines à long terme liées aux flux de capitaux et à la domiciliation des fonds
 - Pour les investisseurs ayant un mandat d'impact social, envisager des partenariats avec les juridictions africaines volontaires afin d'investir dans la domiciliation des fonds.
 - Les grands investisseurs étrangers et gestionnaires de fonds pourraient mettre à profit leur stature pour se présenter comme les porte-parole du secteur auprès des décideurs publics.

- BÂTISSEURS D'ÉCOSYSTÈMES**
- Collaborer avec les décideurs nationaux pour obtenir une volonté et un engagement politiques
 - Obtenir le soutien politique des ministères compétents afin de prévenir tout chevauchement de compétences
 - Aider les décideurs politiques nationaux à approfondir leur expertise sectorielle et à soutenir les programmes visant à renforcer leurs capacités internes
 - Élaborer des programmes de renforcement des capacités pour créer une expertise dans le pays et un groupe de prestataires de services qualifiés
 - Collaborer avec les organismes et associations professionnelles pour structurer des initiatives de concertation stratégique
 - S'associer aux agences de promotion des investissements et aux associations sectorielles pour « promouvoir » le potentiel de domiciliation des juridictions africaines

Source : Développé par les auteurs aux fins du présent rapport

Annexe : Recommandations par pays

Les pays analysés dans le présent rapport affichent des degrés de développement divers dans la structuration des écosystèmes d'investissement attractifs. Les États et leurs partenaires doivent ajuster leurs efforts selon leur situation. Dans ce sens, le présent rapport définit des leviers d'action précis :

Pays	Recommandations
 Cap-Vert	• Élaborer une Stratégie nationale de domiciliation clairement articulée au plan Cabo Verde Ambition 2030, sous l'impulsion d'un comité de pilotage nouvellement créé au sein du département d'État chargé du développement des entreprises. • Positionner le pays comme un prochain espace de domiciliation à travers une stratégie rigoureuse de marketing et de promotion, en ciblant les fonds spécialisés dans le commerce et la logistique, la technologie et l'économie bleue. • Investir dans la formation et le renforcement des capacités d'une équipe de juristes spécialisés dans le droit et la mise en place des véhicules d'investissement, sans oublier d'autres professionnels et prestataires de services d'appui à ces structures. La diaspora pourrait agir à cet égard. • Engager des analyses comparatives et des échanges de bonnes pratiques avec d'autres pays à fort potentiel, tels que le Ghana en Afrique de l'Ouest et le Rwanda en Afrique de l'Est, afin de s'inspirer des initiatives que ces pays mènent dans leurs stratégies de domiciliation.
 Côte d'Ivoire	• Mettre à profit la croissance des actifs des fonds de pension pour stimuler le développement des marchés de capitaux et la mobilisation des capitaux locaux en faveur des investissements à long terme dans des fonds et d'autres véhicules d'investissement. • Engager et piloter une consultation à l'échelle de l'UMOA pour accélérer l'adoption et la mise en œuvre des recommandations des associations professionnelles en faveur d'un cadre global et des incitations adaptées à l'écosystème. • Les autorités doivent collaborer avec le GAFI pour remédier aux lacunes des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes (LBC/FT/FP) afin de faciliter le retrait de la terre d'accueil de la liste grise du GAFI, à laquelle elle a été inscrite en octobre 2024.
 Éthiopie	• Mettre à profit les actifs détenus par Ethiopian Investment Holdings (plus de 43,6 milliards de dollars américains) pour soutenir l'implication du secteur privé dans l'économie. • Accroître progressivement la participation du secteur privé et des investisseurs étrangers dans le secteur bancaire, les assurances et les télécommunications afin de renforcer l'environnement opérationnel des fonds. • Mobiliser la masse croissante des actifs des fonds de pension locaux pour consolider le développement des marchés de capitaux en faveur d'investissements à long terme dans des fonds et d'autres véhicules d'investissement. • S'appuyer sur la diaspora pour encourager la création de ces véhicules d'investissement et de fonds spécialisés destinés à investir dans l'agrobusiness, la technologie financière et d'autres secteurs stratégiques.

L'Afrique comme terre d'accueil des véhicules d'investissement

 Ghana	• Promulguer les lois sur les sociétés en commandite et sur les trusts, afin d'élargir l'éventail des structures juridiques autorisées et d'offrir de nouvelles options de structuration aux gestionnaires et aux investisseurs. • Mettre en place un cadre pour le Centre financier international d'Accra afin de créer un environnement d'affaires dynamique et attractif pour les investisseurs, ainsi qu'un cadre réglementaire adaptable.
 Kenya	• Transformer la domiciliation en un axe prioritaire au niveau national en renforçant le dialogue avec les décideurs politiques. Le gouvernement actuel s'est déjà montré disposé à soutenir la mise en place complète du Centre financier international (CFI) de Nairobi et de son comité de pilotage. • Soutenir le renforcement institutionnel du NIFC en tant qu'autorité principale chargée de piloter le programme de domiciliation du pays. Une disparité entre les différentes autorités financières du pays entraîne des chevauchements de compétences et un défaut de coordination, freinant ainsi l'avancement du programme de domiciliation. • Mettre en place des incitations pour accroître l'investissement des fonds de pension locaux dans le capital-investissement et le capital-risque (PEVC). Suite à l'adoption récente de la réglementation sur les fonds d'investissement alternatifs (FIA), la terre d'accueil peut désormais stimuler une mobilisation accrue des capitaux locaux. Les autorités de régulation doivent concevoir des mesures incitatives pour amener les gestionnaires de fonds de pension à porter la part de leurs investissements alternatifs d'environ 1 % à leur seuil réglementaire de 10 %.
 Île Maurice	• Soutenir des initiatives telles que Mauritius Impact Finance Gateway to Africa (MIFGA)⁸ et d'autres dispositifs visant à réduire les coûts d'entrée à Maurice.
 Maroc	• S'appuyer sur le nouvel amendement de la loi marocaine sur l'investissement pour renforcer le rôle du capital-investissement, en lien avec le Fonds Mohammed VI pour l'investissement (M6FI), dont l'objectif est de renforcer l'investissement en mobilisant des investisseurs publics et privés, locaux et internationaux, autour de la domiciliation des fonds dans le pays. • Promouvoir la coordination entre les parties prenantes afin de soutenir la commercialisation, le développement commercial, la prospection d'investisseurs et l'immatriculation des fonds, en complément du M6FI. • Élaborer et mettre en œuvre des politiques qui relèvent progressivement les plafonds d'investissement des actifs des fonds de pension dans le capital-investissement et le capital-risque locaux.
 Nigeria	• Mobiliser d'importants fonds institutionnels à travers des véhicules d'investissement adaptées, telles que le capital-investissement, le capital-risque, les fonds d'infrastructure et les régimes d'investissement immobilier, afin d'attirer des investisseurs locaux et internationaux en quête de classes d'actifs diversifiées.

⁸ Mauritius Investment and Financial Services Global Authority (MIFGA). MIFGA, <https://www.mifga.fund/>

L'Afrique comme terre d'accueil des véhicules d'investissement

	• Renforcer les canaux d'investissement de détail. Le cadre réglementaire actuel de la Securities and Exchange Commission (SEC) sur le financement participatif permet de mobiliser l'épargne publique et les gisements informels de capitaux locaux. • Promouvoir l'investissement dans les infrastructures, car le déficit infrastructurel du Nigeria constitue une opportunité colossale pour les investisseurs institutionnels locaux et internationaux. • Encourager les investissements entrepris par la diaspora afin de miser sur cette importante population dotée de ressources financières substantielles. • Mettre à profit le dynamisme de l'écosystème entrepreneurial et du secteur des MPME pour identifier des opportunités d'effet d'entraînement des capitaux locaux et des investissements internationaux durables.
 Rwanda	• Promouvoir et positionner le KIFC comme principal centre de domiciliation des investissements en Afrique subsaharienne, en ciblant les fonds orientés vers le développement durable en Afrique et les investisseurs régionaux. • Cibler les fonds orientés vers la technologie, dont le potentiel est élevé. Cette orientation pourrait également susciter l'intérêt pour la domiciliation tout en s'appuyant sur l'effet de réseau pour attirer d'autres acteurs de l'écosystème technologique et au-delà.
 Sénégal	• Mobiliser l'expérience, la notoriété et les actifs du Fonds souverain d'investissements stratégiques (FONSIS) afin de dynamiser le développement des marchés de capitaux et la mobilisation du capital local en faveur d'investissements à long terme dans les fonds et autres véhicules d'investissement. • Mettre en œuvre des politiques et des mesures exploitant la position régionale stratégique du Sénégal au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), en tant que pôle technologique et diplomatique, afin d'attirer des véhicules d'investissement qui soutiennent la technologie financière et des partenaires diplomatiques à travers l'UEMOA et l'ensemble de l'Afrique francophone.
 Afrique du Sud	• Promouvoir activement auprès des autorités publiques l'adoption d'une stratégie robuste visant à classer le pays comme une terre d'accueil de référence en matière de domiciliation de fonds. Une telle approche peut renforcer la position de l'Afrique du Sud sur le marché international en s'appuyant sur son écosystème bien établi et sur la solidité de son secteur financier. • Orienter une part substantielle des actifs nationaux de retraite vers des fonds émergents dédiés à la technologie, aux initiatives vertes ou à la résilience climatique. Cette mobilisation stratégique favorisera l'émergence d'un nouvel écosystème, incitera les investisseurs internationaux à créer des fonds similaires et stimulera la croissance ainsi que l'innovation dans ces secteurs, en générant une nouvelle demande.
 Togo	• Soutenir le Togo, par l'action concertée des acteurs publics et privés, afin qu'il devienne un pôle de domiciliation au sein de l'UEMOA. Le pays dispose en effet de banques régionales de développement et d'un statut international qui accueille déjà plusieurs structures au service d'investisseurs locaux et internationaux.

L'Afrique comme terre d'accueil des véhicules d'investissement



Ouganda

- Mobiliser d'importants actifs locaux de retraite pour dynamiser le financement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et investir dans des fonds dédiés à ces entreprises.
- Mobiliser la diaspora et prévoir des fonds spécifiquement destinés à ses besoins d'investissement.
- Diversifier les formes juridiques de fonds afin d'autoriser le recours aux associés commandités et commanditaires, ainsi qu'à d'autres structures spécialisées répondant aux exigences des investisseurs.

